

visons sans cesse à le perfectionner si nous voulons pouvoir répliquer à la puissance accrue des engins de guerre de l'ennemi.

Le comité croit que le maintien d'une base industrielle puissante au Canada est indispensable à la défense de l'Amérique du Nord. Le comité note le progrès réel, accompli depuis sa dernière réunion, du programme canado-américain de défense. On a arrêté les objectifs et les façons de procéder susceptibles d'offrir plus équitablement à l'industrie canadienne de défense l'occasion de participer à la création et à la production des outils de défense. En 1959, ces ententes ont valu au Canada des contrats américains d'une valeur de \$96,300,000; en 1960, ce chiffre a atteint \$112,700,000. Par contre, les contrats canadiens de production conjointe, placés aux États-Unis, se sont chiffrés par \$108,200,000 en 1959, et par \$196,300,000 en 1960. On reconnaît donc le besoin continu d'alimenter la contribution du Canada à la production de défense conjointe, en augmentant le volume des contrats américains placés au Canada. A cet égard, le comité souligne que les perspectives à longue échéance concernant le partage de la production de défense seraient considérablement accrues par une participation canadienne au programme militaire américain de recherche et d'application. On note un certain progrès dans cette voie; mais cet effort devrait être intensifié. Selon le comité, le gouvernement et l'industrie de nos deux pays doivent sans relâche s'efforcer de mieux faire comprendre au public combien nos rôles respectifs en matière de défense sont intimement liés, tant du point de vue économique que du point de vue militaire.

Deuxième comité — Commerce et affaires économiques

Commerce avec les pays communistes

Le comité a étudié les répercussions possibles de nos relations commerciales avec les pays communistes. Celles-ci, a-t-on signalé, peuvent, en stimulant l'économie des pays communistes, accroître l'influence politique des Soviets; elles peuvent, par contre, entretenir un climat de paix entre le bloc soviétique et l'Occident. Comme l'a noté le comité, les échanges commerciaux que le Canada et les États-Unis font avec le bloc soviétique ne représentent qu'une faible proportion du volume global de leur commerce extérieur et sont régis par les accords conclus avec les pays de l'OTAN. La délégation canadienne a souligné les difficultés que peut susciter pour les filiales canadiennes de sociétés américaines l'application, à leur commerce, de la réglementation des États-Unis sur les avoirs étrangers.

Commerce avec Cuba

Quant aux relations commerciales avec Cuba, l'inquiétude manifestée aux États-Unis a fait voir, de l'avis de la délégation américaine, à quel point l'orientation communiste de la révolution cubaine a, aux yeux des Américains, menacé l'hémisphère occidental. On a délibéré sur la valeur relativement peu importante et la nature des échanges commerciaux actuels entre le Canada et Cuba, par rapport au volume global des échanges nord-américains avec Cuba, et sur la ligne de